

Avis - Attributions de marchés



AVIS D'ATTRIBUTION

France : carburant diesel

Fourniture de carburant diesel routier et gazole non routier (GNR)

- 1. Acheteur :**
1.1. Acheteur :
Nom officiel : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden.
Forme juridique de l'acheteur : organisme de droit public.
Activité du pouvoir adjudicateur : services d'administration générale.
- 2. Procédure :**
2.1. Procédure :
Titre : fourniture de carburant diesel routier et gazole non routier (GNR).
Description : fourniture de carburant diesel routier et gazole non routier (GNR).
Identifiant de la procédure : 84cf34d5-d48e-4a65-b6c5-abe298f2f310.
Avis précédent : 534d43cc-cbb2-4f9b-bd3c-1a0a9a21853a-01.
Identifiant interne : CCHPB2024-2.
Type de procédure : ouverte.
- 2.1.1. Objet :
Nature du marché : fournitures.
Nomenclature principale (CPV) : 09134200, carburant diesel.
Nomenclature supplémentaire (CPV) : 09134000, gasoils.
- 2.1.3. Valeur :
Valeur maximale de l'accord-cadre : 290 000 €.
- 2.1.4. Informations générales :
Base juridique : directive 2014/24/UE.
- 5. Lot :**
5.1. Identifiant technique du lot : LOT-0001.
Titre : fourniture de carburant diesel routier et gazole non routier (GNR).
Description : fourniture de carburant diesel routier et gazole non routier (GNR).
Identifiant interne : CCHPB2024-2.
- 5.1.1. Objet :
Nature du marché : fournitures.
Nomenclature principale (CPV) : 09134200, carburant diesel.
- 5.1.6. Informations générales :
Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE.
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui.
- 5.1.10. Critères d'attribution :
Critère :
Type : prix.
Description : valeur technique, 20 % ; prix, 80 %.
- 5.1.15. Techniques :
Accord-cadre : accord-cadre sans remise en concurrence.
Informations sur le système d'acquisition dynamique : pas de système d'acquisition dynamique.
- 5.1.16. Informations complémentaires, médiation et réexamen :
Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes (TA).
Organisation qui signe le marché : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden.
- 6. Résultats :**
Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 290 000 €.
- 6.1. Résultat - Identifiants des lots : LOT-0001.
Au moins un lauréat a été choisi.
- 6.1.2. Informations sur les lauréats :
Lauréat :
Nom officiel : Brétéché Ouest.
Offre :
Identifiant de l'offre : Brétéché Ouest.
Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001.
L'offre a été classée : oui.
L'offre est une variante : non.
Sous-traitance : non.
La valeur de la sous-traitance est connue : non.
Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non.
Informations relatives au marché :
Identifiant du marché : CCHPB2024-2.
Date de conclusion du marché : 03/05/2024.
Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui.
Organisation qui signe le marché : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden.
- 8. Organisations :**
8.1. ORG-0001 :
Nom officiel : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden.
Numéro d'enregistrement : 24290071000136.
Adresse postale : ZA, rue de la Mer, 29710 Pouldreuzic, France.
Adresse électronique : marches.publics@cchpb.com
Téléphone : (+33) 2 98 54 49 04.
Rôles de cette organisation : acheteur ; organisation qui signe le marché.
- 8.1. ORG-0002 :
Nom officiel : tribunal administratif de Rennes (TA).
Numéro d'enregistrement : 17350005900014.
Adresse postale : 3, contour de la Motte, 35044 Rennes, France.
Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Téléphone : 02 23 21 28 28.
Rôles de cette organisation : organisation chargée des procédures de recours.
- 8.1. ORG-0003 :
Nom officiel : Brétéché Ouest.
Numéro d'enregistrement : 42251075000140.
Adresse postale : ZA Les Achards, 26, rue de l'Océan, 85150 La-Chapelle-Achard, France.
Adresse électronique : c.chevrier@breteche.fr
Téléphone : 02 51 36 60 00.
Rôles de cette organisation : soumissionnaire.
Lauréat de ces lots : LOT-0001.
- 11. Informations relatives à l'avis :**
11.1. Informations relatives à l'avis :
Identifiant/version de l'avis : 09ca1637-786e-49df-865e-045d16f02c0a-01
Type de formulaire : résultats.
Date d'avis : avis d'attribution de marché ou de concession - régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis : 06/05/2024, 15 h.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : le français.

Ventes judiciaires

AVOCATS DU PONANT - M^e Julie FAGE
9, rue Alain-Fournier, BP 11058, 29210 BREST cedex 1, tél. 02 98 44 33 53

VENTE IMMOBILIÈRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

mardi 18 juin 2024, à 14 h

Par devant Mme le Juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Brest, annexe Quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway, 29200 Brest.
À la requête de M. Gilles François Martin, et Mme Servane Maryannick Michèle Evard, son épouse, demeurant ensemble 5, rue de Penn ar Pont Koz, 29190 Gouézec (surenchérisseurs) ayant pour avocat la SCP Avocats du Ponant, inscrite au barreau de Brest, dont le siège est à Brest (29200), 9, rue Alain-Fournier, représentée par M^e Julie Fage, avocat.

COMMUNE DE BREST (29200)

3, rue Chaptal
une maison d'habitation élevée sur cave

Comprenant :
Au rez-de-chaussée : séjour avec cuisine aménagée, salle à manger, salon.
Au premier étage : couloir, salle de bains, wc, trois chambres.
Et au deuxième étage : dégagement, deux chambres dont l'une avec salle d'eau privative, bureau.
Cave, jardin.
Figurant au cadastre à la section BT n° 511 pour une contenance de 1 a 36 ca.
MISE À PRIX : 225 720 €
Enchères de 200 € uniquement par ministère d'avocat au barreau de Brest. Frais en sus à la charge de l'adjudicataire.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Brest, annexe Quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway, 29200 Brest, ou au cabinet Avocats du Ponant (pour informations sauf mercredi après-midi au 02 98 44 33 53).
Brest, le 26/04/2024.

Pour annonce légale

Ventes aux enchères

SELARL LEXOMNIA, Christelle FLOC'H, avocat au barreau de Brest
105, rue de Siam, 29200 BREST
Tél. 02 98 00 45 45 - fax. 02 98 80 10 11

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

mardi 18 juin 2024, à 14 h

Devant le juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Brest, quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway, 29200 Brest.
Sur la poursuite du Syndicat des copropriétaires 316/Bréhat, sis 43, rue de Bréhat, 29600 Morlaix, représenté par son syndic en exercice, la SARL Agence du Kreisker, sous l'enseigne Barraine Immo, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 44 800 € (SIRET 341 006 997 00116), dont l'établissement secondaire est 7 bis, quai Tréguier, 29600 Morlaix, représenté par ses gérants, M. Olivier Barraine et M. Mathieu Barraine, domiciliés en cette qualité audit siège.
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit.

COMMUNE DE MORLAIX

43, rue de Bréhat, bâtiment C

dans un immeuble cadastré section AW n° 218, les lots :
- N° 151 consistant en **un parking** et les 7/10000 des parties communes générales de l'immeuble,
- N° 118 consistant en **une cave** et les 4/10000 des parties communes générales de l'immeuble,
- N° 132, au premier étage, consistant en **un appartement** comprenant une entrée, dégagement, salle de séjour avec coin cuisine, une chambre, office, salle de bains, wc, placard et terrasse et les 226/10000 des parties communes générales de l'immeuble.
Règlement de copropriété au rapport de M^e Du Penhoat, publié le 10/04/1973, volume 2820 n° 53.
Modificatif d'état descriptif du 05/02/1974, publié le 11/03/1974, volume 2936 n° 17.
Modification d'état descriptif de division, en date du 22/06/2017 publié le 13/07/2017, volume 2017P n° 3418.
16/01/1973, volume 2788 n° 2, droit de passage au profit de la parcelle AW 192.
Le bien est actuellement inoccupé.
La vente sera faite aux enchères publiques.

MISE À PRIX : LOT UNIQUE, 22 500 €

Outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des charges qui peut être consulté au cabinet d'avocats de la SELARL LEXOMNIA, avocat au barreau de Brest, au greffe du juge de l'exécution, l'avocat se fera remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix.
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Brest.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané

Par arrêté n° AP2024-04-01 du 10 avril 2024, le président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Locmaria-Plouzané qui se déroulera du vendredi 03/05/2024 (9 h) au lundi 03/06/2024 (17 h) inclus, soit 32 jours consécutifs.

L'enquête, menée par la CCPI, porte sur la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané. Le projet de PLU modifié remplacera l'actuel PLU. Cette modification n° 1 du PLU entraînera des adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur, à savoir :

- Ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AUh de Coat Kervéan en la reclassant en zone 1AUhb.
- Fermer à l'urbanisation les zones 1AUhb de Kervorgar, Kerisoualc'h, Coz Lannoc et Kervavéloc, en les reclassant en zones 2AUh.
- Reclasser les parties entièrement bâties des zones 1AUhb de Saint-Sébastien et Kerlannou en zones Uhb.
- Revoir les emplacements réservés (ER) : création d'ER (élargissement de la route de Ploumoguer, de la rue de Coz Lannoc et de la rue de Gorréquear ; réalisation d'un parking à proximité de la centralité commerciale de Porsmilin) et suppression des ER réalisés ou devenus inutiles.
- Intégrer le circuit équestre communautaire n° 6 au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme en tant que cheminements doux existants et étudier la possibilité d'intégrer quelques tronçons de cheminements doux supplémentaires, notamment communautaires.
- Ajuster le document d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en tenant compte du reclassement des zones 1AUh en zones 2AUh, en créant de nouvelles OAP pour les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation (Coat Kervéan, aire des gens du voyage...), et revoyant l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation, notamment pour la zone 1AUh de Lanhir.
- Revoir le règlement écrit et graphique sur différents points dont la possibilité de changement de destination vers de l'hôtellerie pour la zone Ni du Bois-de-Pin, l'étude de la limitation d'implantations d'éoliennes industrielles ou domestiques dans certains secteurs, l'ajustement des règles pour les toitures, les hauteurs des annexes, les clôtures en bordure des voies d'excellence paysagère (voies communautaires notamment, reliant le bourg et les différents pôles, empruntées par les touristes), et précisions/rajouts de définitions.
- Le dossier d'enquête comprendra donc une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus et des pièces de procédure.

M. Jean-Luc Escande a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.
Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Locmaria-Plouzané, 1, place de la Mairie, 29290 Locmaria-Plouzané. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie de Locmaria-Plouzané et au siège de la CCPI à Lanrivouré. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à la mairie de Locmaria-Plouzané et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête, aux jours et aux heures habituels d'ouverture : mairie de Locmaria-Plouzané (lundi, de 14 h à 17 h 30 ; du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ; samedi, de 9 h à 12 h) et CCPI (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - vendredi 16 h 30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Locmaria-Plouzané, ou sur celui situé à la CCPI.
Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur par :
- Courrier postal à l'adresse suivante : Communauté de communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdrioual, 29290 Lanrivouré, en précisant la mention "enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané" et "à l'attention du commissaire enquêteur".
- Courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-mplu1-locmaria-plouzane@democratie-active.fr
- Registre dématérialisé, accessible à l'adresse :
<https://www.democratie-active.fr/enquete-mplu1-locmaria-plouzane/>
Les courriers postaux, électroniques et les observations des registres papier, reçus ou inscrits dans les délais fixés pour l'enquête publique, seront mis en ligne sur le site internet de la CCPI dans les plus brefs délais.

Les courriers postaux et les observations du registre papier situé au siège de la CCPI seront annexés au format papier au dossier d'enquête situé à Locmaria-Plouzané. La mise en ligne des observations sera modérée pour éviter la publication de propos diffamatoires.
Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences et recevra le public :
- Vendredi 03/05/2024, de 9 h à 12 h, en mairie.
- Mercredi 22/05/2024, de 14 h à 17 h, au siège de la CCPI.
- Vendredi 31/05/2024, de 9 h à 12 h, en mairie.
- Lundi 03/06/2024, de 14 h à 17 h, en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage de l'arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique.
Les informations relatives à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzané peuvent également être consultées sur les sites internet de la CCPI (www.pays-iroise.bzh) et de Locmaria-Plouzané (<https://locmaria-plouzane.fr/>).

À l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.
Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

À partir de la clôture de l'enquête, il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au président de la CCPI et au président du tribunal administratif de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie de Locmaria-Plouzané, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet.

Après l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Locmaria-Plouzané, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Les dossiers ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.
La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPI.



BRETAGNE
MarchésPublics

Le portail des marchés publics en Bretagne

viamédia

Entreprises
Recherche de Marchés

Acheteurs
Publication de Marchés

Consultez en toute simplicité les appels d'offres de votre région.

Publiez simplement et dématérialisez en toute sécurité vos appels d'offres.

02 98 33 74 44
www.bretagne-marchespublics.com